



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 02

Convocation : 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, M. CLOTTES Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : Mme LIMOUZI Angélique et Mme PAJOT Christine.

Procuration(s) :

M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à M. BARRERA Roland.

Philippe MARIN a été nommé secrétaire de séance.

010 / 2025 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2025.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Madame France PROFFIT, Madame Fabienne REDO, Monsieur Stéphane LORD et Monsieur Jean-François BALANGER quittent temporairement la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2025 soient réparties comme suit :

Accusé de réception en préfecture 066-216600585-20250403-0102025-DE Date de télétransmission : 10/04/2025 Date de réception préfecture : 10/04/2025
--

ASSOCIATION	MONTANTS SUGGERES
Ass. Sportive Corneillanaise (Tennis)	1 000,00 €
Ass. Sport Corneilla	800,00 €
Ass. Acrobat du Canigou	600,00 €
Ass. Icare et les autres (ULM)	600,00 €
Ass. Tout pour les enfants	1 000,00 €
Ass. Stade Omnisport Corneillanais	1 000,00 €
Ass. Força Corneilla	500,00 €
Ass. Les Jardins familiaux	500,00 €
Ass. Neurones en Folie	300,00 €
Comité d'animation	4 000,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Ass. Souvenir français	500,00 €
Ass. Entente de la Têt	2 300,00 €
ACCA	300,00 €
Ass. ASA Força Réal	0,00 €
Ass. Les 3 Corneillas	600,00 €
Ass. Força Réal Insertion	1 000,00 €
Ass. Yoga Club Força Réal	300,00 €
Ass. Les Archers de Corneilla	600,00 €
Cuisinons ensemble	0,00 €
Ass. Les Nounous de Corneilla	400,00 €
Section Jeunes Sapeurs Pompiers Millas	300,00 €
Parents d'élèveS collège Millas	100,00 €
Ass. Alors on Danse	500,00 €
Ass. The Vip Events	1 000,00 €
Oxyjeune	6 000,00 €
TOTAL	24 500,00 €

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2025, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 4 avril 2025

Le Maire,

René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250403-0102025-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

